

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THIONVILLE - 5753 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 15/07/2024 - 1458 - 2016 B 00442 - 823 272 216 - A31A

**A31A**

SARL en liquidation au capital de 1 000 euros  
immatriculée au RCS de THIONVILLE sous le numéro 823 272 216  
dont le siège de liquidation est situé : 5 RUE DE SIERCK 57970 KOENIGSMACKER

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 31 MARS 2024**

L'an 2024,  
le 31 mars,  
à 14 heures,

Au siège de liquidation,

Les associés de la société A31A, SARL au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Liquidatrice.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Madame Sylvie GRABHERR, propriétaire de 50 parts sociales
- Monsieur Jean-Philippe LEMAIRE, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie GRABHERR.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- le rapport de la Liquidatrice sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat et constatation de la clôture de la liquidation ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par la Liquidatrice de son rapport.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION 1**

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport du liquidateur et le compte définitif qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de - 332 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

#### **RÉSOLUTION 2**

L'Assemblée générale, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

#### **RÉSOLUTION 3**

L'Assemblée générale constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus à la liquidatrice, lui accorde décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société A31A dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

#### **RÉSOLUTION 4**

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**La Liquidatrice**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gras', with a small mark to the right.